

Recensement 2023 : la commune recherche des agents recenseurs

Dans le cadre du recensement de la population 2023, la commune de Dugny recrute des agents recenseurs.

Vous serez en charge de la collecte des données dans le cadre du recensement de la population.

L'agent recenseur devra :

- Effectuer la formation obligatoire assurée par l'INSEE
- Effectuer la tournée de reconnaissance afin de repérer les adresses à recenser sur tout le territoire de la commune de Dugny
- Prendre contact avec les personnes sélectionnées, proposer systématiquement la réponse par internet (à titre exceptionnel la réponse papier)
- Remettre en mains propres la notice avec des codes d'accès pour remplir le questionnaire par internet
- En cas de réponse internet impossible, remettre en mains propres des questionnaires papier, prendre rendez-vous pour récupérer les questionnaires et s'assurer de leur remplissage
- Suivre l'ensemble des réponses (internet et papier) de son secteur
- Rendre compte au coordonnateur communal de l'avancement de la collecte et des difficultés rencontrées, lui remettre régulièrement les questionnaires papier collectés

Profil

- Disponibilité impérative sur toute cette période y compris en journée, midi, soirée et le samedi
- Persévérance, rigueur et organisation
- Connaissance de la commune de Dugny, aptitude à se déplacer, à se repérer sur le terrain
- Connaissance des outils informatiques
- Discrétion et confidentialité
- Stabilité dans la fonction (engagement pour la durée totale des opérations de collecte)
- L'agent recenseur devra impérativement posséder le permis de conduire, un véhicule personnel ainsi qu'un téléphone portable personnel

Date limite de dépôt des candidatures le 18 novembre

Contactez le service Etat civil au 01 49 92 66 04

